**SOCIETE CENTRALE D’AVICULTURE DE FRANCE**

# Compte-rendu de la réunion du CA le 27 janvier 2018

7, rue du Faubourg Poissonnière Paris

**Membres présents :** **21.**

Frédéric BERNARD, Christian BINOIS, Samuel BOUCHER, Yvon CASTIEN, Johann COËNNE, Alain DEBORD, Pierre DELAMBRE, Yves DESFORGES, Thierry DUCHEMIN, Christophe GAILLARD, Bernard GILLOIS, Gaston HARTER, Bernard JANISSON, Jeannine JEHL, Gérard KIELWASSER, Raymond KLIPFEL, Marylène LEGOFF, Jean-Jacques MÉNIGOZ, Jean-Claude PÉRIQUET, Christian RAOUST, Aimé RAULAIN.

**Excusés avec pouvoir : 4.**

Ernest SORIN : pouvoir à Jean-Claude PÉRIQUET

André TERRASSE : pouvoir à Christian BINOIS

Anthime LEROY : pouvoir à Alain DEBORD

Daniel TOOS : pouvoir à Yves DESFORGES

Ouverture de la séance à 10 H 15 par le président Gaston HARTER, qui souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Gaston HARTER présente ses vœux pour la nouvelle année à l’assemblée, il exprime le souhait que la séance se déroule en toute sérénité et convivialité. Il demande également de limiter les mails sur la toile aux seules communications utiles.

Gaston HARTER fait part de la réception des documents administratifs pour le Haut-Rhin.

Pour l’instant la région Normandie ne peut fournir ses documents administratifs car son AG aura lieu le 4 février 2018. Christophe GAILLARD s’engage à les envoyer le 4 février au siège de la SCAF/Confédération afin pouvoir siéger au prochain CA.

Gaston HARTER fait observer une minute de silence en mémoire des défunts de cette année et particulièrement pour M. QUINT, juge pigeon du Nord de la France.

1. **Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil d’administration du 4/11/17**

Yves DESFORGES lit le compte-rendu. Il suscite deux commentaires : une rectification concernant la non-candidature de Christophe GAILLARD au poste de trésorier et le problème concernant le financement de la FFC. Puis il est soumis à l’approbation du CA.

Contre : 1 voix abstention : 2 voix pour : 22 voix

**2)** **Présentation du site internet de la SCAF Confédération par M. Patrice MORGALET**

Reporté pour cause de retard au point 11.

**3) Commission Revue Avicole : mise en concurrence de plusieurs imprimeurs**

Cinq devis sont arrivés. Alain DEBORD précise qu’il faut bien faire le distinguo entre la mise en page et l’impression. Certaines entreprises ne peuvent répondre que sur un seul des deux postes. Gaston HARTER fait part d’un nouveau devis envoyé par l’intermédiaire de Samuel BOUCHER. Bernard JANISSON pense utile de savoir si des entreprises peuvent travailler ensemble (mise en page et impression) sans surcoût. Christophe GAILLARD rappelle que pour l’année 2017, les abonnements à la revue sont en baisse de 20% et que la revue est en déficit. Il y a urgence à faire baisser les coûts.

Christian BINOIS souhaite que la baisse de tarif n’engendre pas une baisse de qualité de la prestation. Il est rappelé que Mme LEVACHER gère le fichier des abonnés.

Johann COËNNE regrette de n’avoir encore rien pu entreprendre cette année pour la promotion de la revue. Gaston HARTER rappelle qu’il faudrait une seule revue car pour les éleveurs, plusieurs abonnements occasionnent des dépenses conséquentes.

Avant de prendre une décision il faut que la commission examine les propositions et envoie une synthèse avant le prochain CA aux administrateurs. Un exposé vidéo projeté serait l’idéal tout le monde sur le travail de la commission. Jean Claude PÉRIQUET fait remarquer que tous les membres de la commission ayant répondu étaient en accord avec son analyse et ses propositions.

La commission enverra son rapport aux administrateurs avant le prochain CA. Le vote est reporté au prochain CA.

4) **Finances et passation de fonction**

Christophe GAILLARD se réjouit de la présence de représentants du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Il rappelle que les exercices 2015 et 2016 furent difficiles. La tendance s’inverse en 2017. Il déplore que le cabinet comptable avec lequel il travaillait ait reçu une lettre AR, envoyée par Johann COËNNE demandant le transfert des pièces comptables.

Gaston HARTER déplore qu’aucune date n’a pu être fixée entre l’ancien trésorier, le nouveau trésorier et lui-même, afin qu’une passation de fonction se fasse en douceur, avec un changement de cabinet comptable, en toute quiétude, comme ce fut le cas jusqu’à présent entre tous les trésoriers. Johann COËNNE déplore que la lettre de mission du cabinet comptable soit seulement présentée maintenant et qu’il n’en ait jamais été fait mention avant. Une démarche différente avec l’ancien cabinet comptable aurait alors pu être mise en place. De plus, il fait remarquer que la lettre avec AR est restée sans réponse.

L’ancien trésorier a poursuivi son travail jusqu'à la fin de l’année comme il s’y était engagé.

Sur proposition du nouveau trésorier, un seul compte servira de compte pivot et les comptes de l’Européenne ainsi que d’autres comptes inactifs soient soldés, occasionnant ainsi des économies de frais de gestion.

Johann COËNNE demande à avoir accès au bilan et s’engage à :

1. Passer une demie journée par semaine au bureau de la SCAF

2. Laisser tous les documents comptables au siège de la SCAF

3. Domicilier tous les documents bancaires à l’adresse de la SCAF

4. Pour limiter les frais bancaires : laisser un compte courant au Crédit Agricole, avoir un compte postal pour les frais postaux et un compte d’épargne.

5. Pour le financement de la SCAF : trouver d’autres sources financières que du monde de l’élevage comme il le faisait au Salon de l’agriculture avec des sponsors comme Liebig, Yoplait et Royco, démarcher des mécènes et chercher des subventions d’État et auprès de la mairie de Paris.

L’ancien et le nouveau trésorier décident de convenir d’une date pour le transfert des signatures. Jean Claude PERIQUET demande si le changement de cabinet comptable n’engendrera pas de surcoût. Johann COËNNE assure que ce sera le contraire et que nous réaliserons même des économies.

**5) Livraison et distribution des bagues**

Les bagues ont été livrées le 14/12/18 à Metz comme convenu. Lors de la livraison il a été constaté que les bagues P étaient mélangées avec les autres. Repalettiser avant envoi aux corps techniques FFV et SNC, ce travail a nécessité un travail de 3 jours à quatre personnes. De plus, le conditionnement de certains diamètres par 25 unités ne facilitait pas le relevé des numéros pour une distribution par dizaines. Gaston HARTER enverra un courrier au fabricant avec une demande de réunion avec lui. Il reconfirme que le prix d’achat a été renégocié avec effet rétroactif pour 2018 et jusqu’en 2023 à 0,053 € au lieu de 0,085€. Ce gain supplémentaire servira à éponger la perte due au reliquat important de bagues de 2017. Yvon CASTIEN pense que le prix de revente de la FFV et SNC des bagues devrait être décidé un an à l’avance, afin de permettre aux régions d’ajuster le prix de revente aux sociétés. Christian BINOIS rappelle que ce sont les corps techniques qui fixent le prix pour leurs identifications, la SCAF Confédération ne fixant que le tarif des cotisations. Jean-Claude PÉRIQUET fait remarquer que la FFV dispose encore de bagues si besoin était, et qu’il faudra toujours appliquer la même procédure. Même pour un « dépannage ».

Johan COËNNE insiste sur le fait qu’il faut commander les bagues avec les documents officiels, en écriture lisible et en réglant les factures dans le même temps. Il faut que les responsables des régions valident leurs commandes avant de les envoyer.

Pour Christian RAOUST, la spécificité des régions doit être reconnue, ce sont elles qui doivent assurer et gérer un petit stock de bagues de dépannage. Le prix des bagues doit être uniforme dans le pays.

Gaston HARTER explique qu’il doit y avoir deux grosses commandes la 1ère de 75 % le 15/04, et la seconde de 25 % au 30/09. Johan COËNNE insiste sur le devoir de faire remonter les fichiers de distribution afin de gérer sérieusement la traçabilité des identifications soit au niveau des corps techniques soit de la SCAF/Confédération.

**6) Courier de la Fédération ALSACE**

La parole est donnée à M. KIELWWASSER, qui demande à ce que l’Alsace soit reconnue en tant que Fédération régie par le Droit local. Et ne souhaite pas suivre les directives de la SCAF/Confédération la considérant comme 2 régions. Idem pour l’Union des juges de l’Est.

Il assure que le sigle P sur les bagues ne pose aucun problème aux éleveurs, par contre il y aurait un blocage au niveau de l’identification officielle des lapins.

Il explique que pour les éleveurs alsaciens il faut donner du temps au temps pour les convaincre d’un changement et pour qu’ils s’adaptent aux évolutions à prendre en compte. C’est surtout le cas pour les éleveurs âgés. Il fait part également du problème d’acquisition d’équipements supplémentaires pour le tatouage. Il rajoute que personnellement il n’aucune objection quant au tatouage à utiliser. C’est à ses membres de se déterminer.

M. RAULAIN fait remarquer que des éleveurs âgés sont présents partout en France et que pour toutes les associations, l’acquisition de matériel de tatouage nouveau a été intégré.   
Il poursuit en faisant remarquer que pour lui, l’ancien système d’identification de la F.F.C. était proche de l’idéal. Il a très bien compris la position de la F.F.C., qui pour aller dans le sens du compromis, a accepter d’introduire le code association, chère aux départements d’Alsace-Moselle, dans la construction du tatouage.

Différents échanges se suivent ; il est question de griefs notamment cités par Raymond KLIPFEL, à l’encontre de la F.F.C.

Jean-Jacques MÉNIGOZ répond point par point, en précisant que pour respecter la véracité des éléments avancés, il faut les évoquer dans leur totalité. N’en prendre qu’une partie, nuit à l’expression de la réalité.

Les autres membres du CA présents interviennent à tour de rôle. Il est rappelé que l’identification en vigueur a pour origine l’accord passé avec la Fédération des Unions d’Alsace-Moselle en 2013.  
Aujourd’hui, les responsables des départements alsaciens demandent de nouveau à la F.F.C. de faire encore une concession. Jusqu’à présent aucune avancée nette en direction d’une identification nationale homogène n’a été enregistrée venant d’Alsace.

Le débat se poursuit. Il est évoqué l’éventualité d’une date butoir : 01 janvier 2020. A cette date il y aurait l’application d’une identification unique et uniforme sur l’ensemble du territoire français.  
Pendant cette période, des propositions consensuelles doivent être effectuées, avec une réelle volonté de recherche de compromis de la part de la Fédération d’Alsace.

Il apparaît nécessaire pour les représentants alsaciens, d’envisager pendant ces 2 ans, une certaine souplesse pour l’appréciation des identifications lors des jugements. Le Président de la F.F.C précise que cette orientation devra faire l’objet d’un accord de son Conseil d’Administration et que pour l’adaptation des jugements, il reste à en définir les limites.

Gérard KIELWASSER évoque également la question des cotisations il pense que seuls les éleveurs et non les sympathisants doivent cotiser, il propose un forfait de trente euros par société. Christian BINOIS rappelle que selon les nouveaux statuts ce sont les personnes physiques qui cotisent et non les associations, cette cotisation étant fixée à deux euros/personne.

Christian RAOUST estime que le financement devra être revu après la période d’essai de deux ans ; en conclusion il insiste sur le fait que tout le monde a besoin des autres pour avancer.

Pierre DELAMBRE pense qu’un compromis peut être trouvé afin que tout rente dans l’ordre.

**9) Commission de discipline (Frédéric BERNARD devant s’absenter le point 9 est avancé)**

Fréderic BERNARD expose les faits après instruction du conseil de discipline et lit les conclusions. Proposition des sanctions

Affaire SOÏA - BACON : les charges étant avérées, un toilettage frauduleux et le refus de reconnaître les faits. En vertu de l’article 14 des Statuts, il est prononcé la radiation de Mme BACON de notre mouvement avec interdiction d’identifier des animaux et de les exposer, sous son nom ou au nom de tiers.

Vote : abstention 2 ; pour 23

Affaire MACARTY - Région Ile de France : Pierre DELAMBRE fait part de baguage frauduleux. Un an d’interdiction d’exposition sera signifié à M. MACARTY.

Vote : abstention 1 ; pour 24

Affaire HUBERT – ANJCC et ALLIBERT : exposition de St AMAND MONTROND, menaces verbales et propos injurieux à l’encontre de M. Jean ALLIBERT. En vertu de l’article 14 des statuts il est prononcé la radiation de M. HUBERT de notre mouvement avec interdiction d’identifier des animaux et de les exposer, sous son nom ou au nom de tiers.

Vote : pour : à l’unanimité

Ces sanctions paraîtront dans la revue avicole.

**7 - 8) Salon International de l’Agriculture organisation et subventions.**

Johan COËNNE, commissaire de l’exposition, signale l’inscription de 1142 animaux soit 329 Pigeons, 359 Volailles, 442 Lapins et 12 Cobayes. Cette année une nouvelle équipe de la DDPP a imposé des mesures draconiennes fort contraignantes voire impossibles à mettre en place. Suite à une intervention de la DDPP de Metz, qui, suite à l’exposition de Metz fait confiance à la SCAF Confédération les mesures se sont quelque peu adoucies. Pas moins de 9 réunions avec COMEXPOSIUM pour obtenir une subvention de COMEXPOSIUM et du CENECA qui couvre les anciennes aides de ROYCO et LIEBIG. 100 blouses griffées CENECA sont offertes. A la demande du montant de ces aides, Gaston HARTER répond qu’à ce jour 5000 € seraient versés par le CENECA et 6500 € par COMEXPOSIUM, soit 11500 euros, ce qui couvrirait le manque à gagner des anciens sponsors et couvrirait les frais de restauration et de fonctionnement. Pour ce qui est de la fourniture de nourriture des animaux il sera assuré par « Le monde de l’élevage » et MIFUMA. Tous ces généreux donateurs auront bien sûr un encart dans le catalogue du salon.

Suite au courrier d’Anthime LEROY, Christian BINOIS explique que la SNC n’a pas les moyens financiers de faire venir des bénévoles sur le stand pendant la durée du salon. Donc, la SNC n’assistera pas cette année avec la FFV et la FFC pour représenter les corps techniques. Un stand commun à tous les corps techniques est demandé. Gaston HARTER explique que les stands sont loués à la société qui gère le salon et qu’on ne peut pas faire ce que l’on veut, de plus les autres corps techniques ne sont pas forcément favorables à cette idée vu l’architecture des stands du salon. Il y a des contraintes et il faut des locaux fermant à clef ainsi que des supports pour accrocher les publications didactiques. Christophe GAILLARD pense que la SCAF doit aider les corps techniques.

**10) Archives de la SCAF Confédération**

Les archives, après le déménagement de la rue de Lille, étaient entreposées chez Gaston HARTER ou plutôt dans son ancien garage. Le nouveau propriétaire ayant besoin de la place, il a fallu trouver une autre solution. Christophe GAILLARD est allé les chercher afin de les entreposer chez lui. Christian BINOIS pense qu’il est urgent de sauvegarder ces documents et de les confier à des archives, soit départementales ou nationales, idem pour les exemplaires de la Revue Avicole. A force de tout déménager on peut abimer ou perdre des documents rares et précieux. Christophe GAILLARD estime que les documents en sa possession ont peu d’intérêt.

**11) Site internet SCAF : M. Patrice MORGALLET**

Patrice MORGALLET nous présente l’ossature du site internet, il nous explique quelques aspects législatifs. L’assemblée est enthousiaste et reste admirative devant le travail déjà réalisé. L’exposé est clair, les principaux axes sont bien sur la communication dans et à l’extérieure de l’hexagone, le développement durable, le bien-être animal, la communication avec les médias, la promotion de la revue avicole, les possibilités sont vastes. Un plan numérique devra être adopté car il faudra que le site vive et ne reste pas en l’état. Patrice MORGALLET pense qu’un groupe de cinq personnes sera nécessaire pour animer les rubriques. Durant les deux premiers mois au moins deux heures de travail hebdomadaire/animateur seront nécessaire. Le CA valide les propositions.

Groupe projet site internet :

Christian BINOIS, Yves DESFORGES, Christophe GAILLARD, Jeanine JEHL, Jean-Claude PÉRIQUET. Raymond KLIPPFEL proposera un nom.

Le coût est estimé à : Hébergement 100 euros/ an.

Fonctionnement 200 euros/ an.

Vote pour la continuation du projet : à l’unanimité

**12) Différend**

Entre l’Union des aviculteurs Vendéens, président : Robert CRÉPEAU et l’Union des associations de la France de l’Ouest, président de région : Joseph LEGOFF.

Christian BINOIS nous fait part des arguments des deux parties Robert CRÉPEAU et M. Alain LEGARE pour l’Union des associations de la France de l’Ouest. Bernard GILLOIS dit ne pas comprendre les motivations qui poussent Robert CREPEAU à quitter la région Poitou-Charentes pour l’Ouest alors que ce dernier n’a jamais démissionné de la première. Il pense que Robert CRÉPEAU devrait rester en Poitou-Charentes comme avant.

Vote du CA pour que l’Union des aviculteurs Vendéens reste en Poitou-Charentes.

Vote : abstention 1 ; contre 1 ; pour 23. Un courrier sera adressé, non seulement à Robert CRÉPEAU, mais également au co-président.

**13) Pas de demande d’agréments de sociétés**

**14) Questions diverses**

Jean Jacques MÉNIGOZ fait part du désir du président de la Fédération Française de la Confédération de l’Aviculture (organisme professionnel) de rencontrer des responsables de la SCAF/Confédération afin de débattre de l’harmonisation des mesures sanitaires et éviter ainsi de nous nuire en étant unis. Le CA est d’accord pour entamer des discussions.

Christian RAOUST rappelle que par le passé il y avait un partenariat avec SELECTAVI. Pas de nouvelles du reliquat de ce compte Les personnes concernées par ce dossier seront relancées.

Christian BINOIS demande si des mesures ont été prises pour l’Exposition européenne EE de Herning. Gaston HARTER indique qu’un plan d’aide aux exposants sera présenté au prochain CA.

Christian BINOIS demande où en est l’archivage des récipiendaires de médailles de la SCAF Confédération. Réponse d’Yves DESFORGES, la mise en place ne date que depuis l’an dernier car rien n’avait été fait avant. Le recensement des récipiendaires du Vase de Sèvres depuis 1974 se poursuit, mais le secrétaire déplore le manque de communication des éleveurs ayant reçu ce prestigieux titre.

Bernard JANISSON fait part de la présentation déplorable des animaux lors d’une exposition ayant reçu le Vase de Sèvres. Il exhorte à être vigilant et ferme lors de l’attribution de cette récompense.

L’ordre du jour étant épuisé la réunion se termine à 15h30

Le président : Le secrétaire général :

Gaston HARTER Yves DESFORGES